

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 15

N° 03/28.04.26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur René GRY, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026.

Présents : René GRY, Gérard RIO, Isabelle PRIGENT, Didier LE GOUIC, Sophie LE CORRE, Françoise DESMOULIERES, Gaël GUEGUEN, Frédéric LACROIX, Anthony LE SAUTER, Olivier BARACH, Cindy SODINI, Danny VAN LABEKE-LE DILY, Cindy BILLE, Lolita EVRARD, Amélie DUPRE.

Absents et excusés :

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Vote des attributions de compensation 2026.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un extrait du tableau des attributions de compensation pour l'année 2026, présenté par Roi Morvan communauté dans la délibération du 5 février 2026.

VILLE	AC Initiales	Charges transférées 2001/2016	AC 2016 reversées communes	AC 2025	Déduction charges ADS 2024	Déduction charges ADS 2025	Différence charges ADS	Charges SIG 2024	Charges SIG 2025	Différence charges SIG	Charges réseau médiathèque	AC 2026
LE CROISTY	31 685	302	31 383	26 391	4 155	4 590	435	837	868	31	850	25 075

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité

Approuve le montant des attributions de compensation 2026, versée par Roi Morvan communauté.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,

